

AMIE DES OISEAUX

DEMANDE DE PRISE EN CONSIDÉRATION

Grille de notation et d'évaluation, version 2.1, juillet 2025



VILLE AMIE
DES OISEAUX

VILLE/MUNICIPALITÉ REPRÉSENTÉE:

DATE DE SOUMISSION:

CRITÈRES OBLIGATOIRES

Qui peut postuler? La norme Ville amie des oiseaux Canada (VAO) s'applique généralement aux villes de plus de 30 000 habitants. Les villes et municipalités qui ont des populations entre 15 000 et 30 000 habitants peuvent présenter une demande pour cette norme ou pour la norme pour les petites municipalités. Dans les deux cas, la municipalité requérante doit avoir son propre conseil élu avec des pouvoirs municipaux typiques.

En général, tous les points sont attribués en fonction des preuves à l'appui de l'action. Cependant, des points peuvent être attribués même si l'action n'est pas complétée, tant qu'il existe des preuves solides qu'un processus de mise en œuvre de l'action est en cours.

Dans de nombreux cas, les actions pour répondre à un critère sont communautaires (et non gouvernementales). Cela constitue un bon exercice pour les équipes VAO au cours du processus de certification, afin de déterminer les mesures qui peuvent être mises en œuvre par les membres de la communauté et celles qui doivent être mises en œuvre par la municipalité ou un autre palier de gouvernement.

CRITÈRES OBLIGATOIRES

M-1 – ÉQUIPE VAO

DESCRIPTION

Constituer une équipe VAO (comité permanent) pour faire avancer le projet. Votre équipe VAO devrait représenter différents points de vue et être en contact avec la municipalité.

INDICATEURS

Fournir une liste des membres de l'équipe VAO, leurs affiliations et leurs coordonnées.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. Un comité citoyen a été créé en 2020 pour débiter les démarches; tout l'historique est présenté sur le site Web de l'Équipe VAO Gatineau à <https://sites.google.com/view/equipe-vao-gatineau/>
2. En automne 2024, la Ville de Gatineau établit et gère un comité plus large, qui inclut des représentants de la Ville, de Équipe VAO Gatineau/Club des ornithologues de l'Outaouais, de la Commission de la Capitale Nationale (CCN) et de la communauté Anishinabeg Kitigan Zibi
3. Listes des membres du comité
 - a. Jacinthe Grégoire, Service de transition écologique, Ville de Gatineau
 - b. Sandra Gagné, Service de transition écologique, Ville de Gatineau
 - c. Kim Lefebvre-Lafrance, Service de transition écologique, Ville de gatineau
 - d. Véronique Pilon, Service de transition écologique, Ville de gatineau
 - e. Jean-Marc Emery, Président du Club des ornithologues de l'Outaouais (COO) et représentant de Équipe VAO Gatineau
 - f. Pierre Catudal, membre du COO et équipe VAO Gatineau
 - g. Ted Cheskey, membre du COO et équipe VAO Gatineau
 - h. Pierre-Luc Bastien, représentant de la communauté Anishinabeg de Kitigan Zibi
 - i. j. Stéphane Wojciechowski, représentant de la CCN Dominique Moncion-Groulx, représentant de la CCN

Critère atteint ou en voie d'être atteint?

Confirmé par le comité de pointage comme ayant respecté la norme?

CRITÈRES OBLIGATOIRES

M-2: MOBILISATION DES AUTOCHTONES

DESCRIPTION

Nous reconnaissons que tout le Canada se trouve encore sur le territoire traditionnel ou sur le territoire non cédé des peuples autochtones. Dans le respect de ce fait et des droits inhérents des peuples autochtones, une perspective autochtone devrait être incluse dans ce programme, si possible. Nous encourageons les équipes VAO candidates potentielles à rechercher cette perspective dans la mesure du possible. Les équipes VAO doivent identifier le ou les territoires traditionnels autochtones de leur municipalité et inviter les communautés autochtones à participer à l'initiative.

INDICATEURS

Fournir le nom de la ou des nations autochtones concernées et décrire la réponse à l'invitation de participer à l'initiative. Rendre compte des progrès accomplis d'avoir une perspective autochtone est une exigence annuelle.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. Gatineau a été fondée sur le territoire traditionnel non cédé des Algonquins (<https://native-land.ca/?lang=fr> ; <https://tourismeautochtone.com/regions/outaouais>)
2. Ville de Gatineau a invité un représentant de la communauté Anishinabeg de Kitigan Zibi, en périphérie de Gatineau, à participer au comité. a. Erik Higgins et Pierre-Luc Bastien, de Kitigan Zibi, ont participé à certaines rencontres. Pierre-Luc Bastien est le membre du comité qui participe régulièrement.
3. Lors de la consultation sur l'oiseau emblème de Gatineau, nous avons ajouté le nom de chaque oiseau candidat en langue Anishinabeg a. <https://www.coo.qc.ca/fr/oiseau-embleme-gatineau>

Critère atteint ou en voie d'être atteint?	
Confirmé par le comité de pointage comme ayant respecté la norme?	

CRITÈRES OBLIGATOIRES

M-3: SOUTIEN DE LA MUNICIPALITÉ

DESCRIPTION

Adopter une résolution du conseil proposant ou soutenant les efforts de votre municipalité pour être une Ville amie des oiseaux OU obtenir une lettre de soutien d'un haut-fonctionnaire de la ville. (cette lettre ne s'applique qu'au niveau de base).

INDICATEURS

Volonté d'adopter une résolution du conseil au courant de la première année suivant l'annonce de la certification OU lettre d'appui au programme de certification d'un haut responsable de la ville (maire, chef de la direction, etc.). Le statut intermédiaire et le statut élevé requièrent une résolution du Conseil.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. Lors de sa séance du 15 avril 2025, le Conseil municipal de Gatineau a adopté à l'unanimité une résolution (CM-2025266) enjoignant le service de transition écologique à soumettre la candidature de Gatineau à Nature Canada pour obtenir la certification Ville amie des oiseaux.
2. Cette résolution fait suite à l'adoption, en décembre 2024, du Plan d'action de la biodiversité 2024-2028 dans lequel plusieurs mesures sont prévues pour le bien-être des oiseaux, dont l'obtention de la certification VAO (voir pages 8, 9 et 26 du PDF) a. https://ssl.pqm.net/ppvgestion/fil es/0deb437e661d5be5c5f91d85f0fd0a12/diffusions/2789/13_h__p

Critère atteint ou en voie d'être atteint?	
Confirmé par le comité de pointage comme ayant respecté la norme?	

CRITÈRES OBLIGATOIRES

M-4: RAPPORT ANNUEL

DESCRIPTION Une fois que votre municipalité a obtenu le statut de Ville amie des oiseaux, l'équipe chargée du projet doit fournir un rapport annuel sur les activités liées à votre statut de Ville amie des oiseaux.	INDICATEURS Fournir un rapport annuel avant le premier anniversaire de certification de votre municipalité. Téléchargez le rapport sur le site Web de Ville amie des oiseaux ou sur demande du personnel de Nature Canada.
---	--

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Critère atteint ou en voie d'être atteint?	
Confirmé par le comité de pointage comme ayant respecté la norme?	

CRITÈRES OBLIGATOIRES

M-5: RENOUVELLEMENT DU STATUT

DESCRIPTION

Fournir une demande de renouvellement avant la fin de la fenêtre de candidature de septembre ou de février suivant le troisième anniversaire de l'acceptation la plus récente de leur candidature Ville amie des oiseaux pour petites municipalités.

INDICATEURS

Fournir une demande de renouvellement avant la fin de la fenêtre de candidature de septembre ou de février suivant le troisième anniversaire de l'acceptation la plus récente de leur candidature Ville amie des oiseaux pour petites municipalités.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Critère atteint ou en voie d'être atteint?	
Confirmé par le comité de pointage comme ayant respecté la norme?	

CRITÈRES OBLIGATOIRES

M-6: VISIBILITÉ DU PROGRAMME

DESCRIPTION

Une fois la certification accordée, afficher des renseignements au sujet de Ville amie des oiseaux sur le site Web de la ville, à un emplacement facile d'accès.

INDICATEURS

Fournir les liens et une preuve de publication en ligne. Cela devrait se produire lors du rapport annuel ou lorsque la ville présente une nouvelle demande de certification.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. Les sites web du Club des ornithologues de l'Outaouais et de l'équipe VAO Gatineau font référence au désir de Gatineau de devenir Ville amie des oiseaux.
2. Le 9 mai 2025, un communiqué de presse émis à l'occasion de la Journée mondiale des oiseaux migrants, précisait l'intention de la Ville d'obtenir la certification et annonçait la consultation oiseau emblème.https://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=nouvelles_annonces/communiqués/communiqué_2015&id=-45610220
3. La page web Protégeons nos oiseaux présente un paragraphe Que fait la Ville ? dans lequel nous mentionnons que nous accomplissons plusieurs actions en vue d'obtenir la certification Ville amie des oiseaux. De plus, dans la section des liens pertinent, il y a un lien vers Ville amie des oiseaux - Nature Canada

Critère atteint ou en voie d'être atteint?	
Confirmé par le comité de pointage comme ayant respecté la norme?	

CRITÈRES OBLIGATOIRES

M-7: JOURNÉE MONDIALE DES OISEAUX MIGRATEURS

DESCRIPTION

Organiser chaque année un événement pour célébrer la Journée mondiale des oiseaux migrateurs, afin de célébrer les oiseaux dans votre municipalité.

INDICATEURS

Les villes (ou les partenaires) doivent tenir un événement pour la Journée mondiale des oiseaux migrateurs dans l'année correspondant à leur candidature et continuer à tenir l'événement par la suite pour maintenir leur statut. Preuve de l'événement et de la proclamation du maire ou du Conseil à l'appui de la Journée des oiseaux.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. Lors de sa séance du 15 avril 2025, le Conseil municipal de Gatineau a adopté à l'unanimité une résolution pour déclarer le 10 mai 2025 Journée mondiale des oiseaux migrateurs.
2. Le conseil avait adopté des résolutions similaires en 2021, 2022 et 2023
3. La Ville a émis un communiqué de presse le 9 mai au sujet de VAO et de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs. Elle l'a également annoncé sur Facebook en lançant la consultation sur le choix d'un oiseau emblème a. https://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=nouvelles_annonces/communiqués/communiqué_2015&id=-45610220
4. Chaque année à l'occasion de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs, le COO organise des activités pour ses membres et pour le public a. <https://www.coo.qc.ca/fr/calendrier> et <https://www.coo.qc.ca/fr/sensibilisation/journeemondiale-des-oiseaux-migrateurs>

Critère atteint ou en voie d'être atteint?	
Confirmé par le comité de pointage comme ayant respecté la norme?	

SECTION 1: RÉDUCTION DES MENACES

RÉDUCTION DES MENACES

1.1 (A) PRÉDATION DES OISEAUX PAR LES CHATS

DESCRIPTION

Mesures réglementaires et éducatives pour contrôler et réduire les populations de chats (domestiques et errants) qui se promènent sans surveillance à l'extérieur :

A) Efforts coordonnés dirigés vers les propriétaires de chats pour réduire le nombre de leurs chats. Comprend la réglementation (règlements administratifs), l'application des règlements administratifs et les campagnes de sensibilisation

INDICATEURS

Pour le point a), un point pour un règlement exigeant que les chats soient gardé sur le terrain de son gardien ou sous contrôle et surveillance constante d'un adulte ou à l'intérieur d'un terrain clôturé ou attaché ou dans un enclos), un point pour une preuve de l'application du règlement et un point pour une campagne de sensibilisation visant les résidents pour les sensibiliser au règlement. La certification de haut niveau nécessite la preuve d'un règlement qui corresponde aux intentions de « a ».

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. En vertu du règlement numéro 183-2005 concernant la garde, le contrôle et le soin des animaux dans les limites de la ville de Gatineau,
 - a. tout animal de compagnie doit être gardé sur le terrain de son gardien ou sous contrôle et surveillance constante d'un adulte ou à l'intérieur d'un terrain clôturé ou attaché ou dans un enclos.
 - b. Un maximum de quatre animaux est permis par logement.
 - c. Le propriétaire ou le gardien d'un chat est tenu d'enregistrer son animal et de procéder au renouvellement annuel de sa licence.
 - d. Le port du médaillon est obligatoire en tout temps.
 - e. Page web de sensibilisation sur le règlement : https://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=guichet_municipal/ animaux/chats/reglementation Enregistrement et licence - Ville de Gatineau
2. L'application du règlement numéro 183-2005 est assurée par l'équipe du contrôle animalier du service de Police en collaboration avec la SPCA.
3. En août 2023, la ville a publié sur Facebook une sensibilisation sur le contrôle des chats à l'extérieur. Cette publication a été partagée plus de 500 fois, soit un des plus hauts taux de partage de toute l'année. <https://www.facebook.com/photo/?fbid=695654805937789&set=a.358851126284827>
4. Le COO a tenu un kiosque avec la SPCA le 9 septembre 2023 pour sensibiliser les propriétaires à l'importance de garder leur chat sous contrôle.
5. Dans ses communications publiques et avec ses membres, la question de la prédation des chats est régulièrement abordée. Par exemple dans cette publication Facebook
6. Le site Web d'Équipe VAO Gatineau a une page complète sur la question des chats et des oiseaux <https://sites.google.com/view/equipe-vaogatineau/chats-et-oiseaux>

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

RÉDUCTION DES MENACES

1.1 (B) PRÉDATION DES OISEAUX PAR LES CHATS

DESCRIPTION

Dans la municipalité, une stratégie active est en place pour réduire les populations de chats sans propriétaires (chats errants) et atténuer la menace qu'ils représentent pour les oiseaux (par exemple, en retirant les colonies de chats errants des zones importantes pour les oiseaux

INDICATEURS

Pour le point b), un point pour la preuve de stratégies et d'actions actives à l'échelle municipale qui démontrent des progrès dans la réduction de la population de chats sans propriétaire. Un deuxième point de preuve des efforts visant à éliminer les chats sans propriétaires des habitats importants pour les oiseaux où ils présentent un risque accru pour les oiseaux. Un exemple serait la relocalisation des chats sans propriétaires dans des zones telles qu'un sanctuaire pour chats, où ils ne présentent pas de risques pour la faune).

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. Dans son plan d'action sur la biodiversité, la Ville prévoit la mesure 12.3 : « documenter et limiter la présence de chats errants sur le territoire »
2. Il y a un Programme de capture-stérilisation-relâche de la SPCA de l'Outaouais en partenariat avec la Ville de Gatineau. a. Le service de stérilisation, incluant l'examen vétérinaire, les vaccins, le vermifuge et la micropuce est gratuit pour les résidents de Gatineau. b. Nombre de chats capturés :
3. Preuve : <https://spcaoutaouais.ca/nos-services/programme-de-capturesterilisation-relache-maintien/>
4. Le contrat avec la SPCA est joint à cette demande.

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

RÉDUCTION DES MENACES

1.1 (C) PRÉDATION DES OISEAUX PAR LES CHATS

DESCRIPTION

L'équipe VAO ou la municipalité a mis en place, ou est partenaire de programmes ou de projets visant à estimer le nombre ou la répartition des chats d'extérieur, afin de pouvoir suivre les progrès réalisés dans la réduction des populations de chats d'extérieur.

INDICATEURS

Pour le point c), un point pour la preuve de la mise en œuvre d'un protocole de comptage ou d'estimation du nombre de chats, afin d'établir des nombres de référence ou pour les comparer avec des nombres de référence. Des données recueillies auprès de refuges qui démontrent des tendances montrant une diminution du nombre de chats au fil du temps sont acceptables.

*** Notez que ce critère ne s'applique pas aux municipalités du Nunavut, des Territoires du Nord-Ouest ou du Yukon.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

RÉDUCTION DES MENACES

1.2 (A) COLLISIONS AVEC LES FENÊTRES

DESCRIPTION

Démontrer que la municipalité prend des mesures pour réduire les collisions d'oiseaux avec les fenêtres :

- a. Définir des normes de conception respectueuses des oiseaux et mettre en œuvre de telles normes (dont celle de la CSA sur la conception de bâtiments respectueuse des oiseaux) pour les nouveaux bâtiments.

INDICATEURS

Preuve de chaque action requise. Deux points pour a) et un point pour b), c) et d).

*a. Pour les nouvelles constructions, la municipalité élabore ou adopte des normes respectueuses ou sécuritaires pour les oiseaux. Un point est attribué si la norme est une ligne directrice, deux points si la norme est une exigence. * Notez que le statut de haut niveau exige qu'une municipalité ait, à un minimum, une ligne directrice.*

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. Le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale Règlement PIIA 535-2025 spécifie à la page 38 et 48 que : La conception du bâtiment intègre des mesures de protection qui visent à assurer la sécurité des oiseaux.
2. La CCN gère une partie du territoire de la Ville de Gatineau. La CCN a une politique pour rendre ses bâtiments sécuritaires pour les oiseaux. Lignes directrices de conception sûre pour les oiseaux

Points attribués
(à remplir par Nature Canada)

--

RÉDUCTION DES MENACES

1.2 (B) COLLISIONS AVEC LES FENÊTRES

DESCRIPTION

Évaluation et atténuation des risques pour les oiseaux liés aux bâtiments municipaux existants et proposés

INDICATEURS

Un point si des individus ou un groupe surveillent les collisions avec les fenêtres ou évaluent les risques en utilisant BirdSafe ou un programme similaire.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. Des bénévoles de Safewings Ottawa / Ailes en sûreté Ottawa font du monitoring de collisions de fenêtres à Gatineau, depuis des années, pour plusieurs édifices municipaux.
2. L'Université du Québec en Outaouais (UQO) a une patrouille SOS-Oiseaux. Le document explicatif de leur patrouille est joint à cette demande.
3. Un recensement des édifices municipaux les plus à risque a été effectué au printemps 2025 et un patrouilleur engagé par la Ville a effectué plusieurs monitorages pour documenter les collisions de façon hebdomadaire pour l'été 2025. Cette patrouille des édifices municipaux se poursuivra cet automne avec des bénévoles du Club des ornithologues.

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

--

RÉDUCTION DES MENACES

1.2 (C) COLLISIONS AVEC LES FENÊTRES

DESCRIPTION

Informar les propriétaires et les locataires de bâtiments existants des mesures qu'ils peuvent prendre pour atténuer les risques de collision des oiseaux; fournir la preuve de l'évaluation des risques liés aux bâtiments et des mesures prises

INDICATEURS

Un point est attribué avec des preuves de campagnes éducatives axées sur le grand public ou des quartiers spécifiques.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. Le Cégep de l'Outaouais a intégré dans son PAPECO (Plan d'action pluriannuel pour l'écologisation du Cégep de l'Outaouais) une ligne directrice de conception sûre pour les oiseaux <https://cegepoutaouais.qc.ca/papeco-un-plan-ambitieux-responsable-ettransformateur/> et page 39 du plan détaillé https://cegepoutaouais.qc.ca/wpcontent/uploads/2024/10/PAPECO_v9.pdf
2. L'Université du Québec en Outaouais (UQO) a une patrouille SOS-Oiseaux et a commencé à traiter certaines de ses fenêtres les plus dangereuses pour un total de 416 pieds carrés.
3. Le gouvernement fédéral et la CCN ont commencé à remplacer les fenêtres de ses édifices situés notamment à Gatineau pour les rendre sûres pour les oiseaux.
4. En été 2025, la Ville a organisé une campagne de sensibilisation auprès des résidents de Gatineau sur une série de mesures simples à prendre pour la protection des oiseaux, dont l'importance de traiter les fenêtres pour limiter les collisions. Un accroche-porte a été distribué à 2400 portes (sur 60 rues) dans les quartiers adjacents aux milieux naturels et une page web permet de sensibiliser sur le sujet.
5. Le COO et Équipe VAO Gatineau diffuse régulièrement des informations sur les enjeux de collisions avec les fenêtres, par exemple : <https://www.coo.qc.ca/fr/projets/reduction-collisions-fenetres-outaouais>

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

RÉDUCTION DES MENACES

1.2 (D) COLLISIONS AVEC LES FENÊTRES

DESCRIPTION

Établir une référence de base et tenir à jour une base de données du nombre de résidences ou de bâtiments ayant des fenêtres traitées dans la ville ou dans au moins un quartier.

INDICATEURS

Fournir la preuve d'une base de données active sur les fenêtres traitées.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

RÉDUCTION DES MENACES

1.3 (A) POLLUTION LUMINEUSE

DESCRIPTION

La municipalité dispose d'une stratégie de réduction de la pollution légère pour les quartiers existants et prévus.

INDICATEURS

Un point sur la preuve d'une stratégie ou d'une politique municipale (y compris des directives ou des normes) visant à réduire la pollution lumineuse.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. La Politique des rues conviviales de la Ville (adoptée en 2021) contient plusieurs éléments pour favoriser l'environnement et la biodiversité dans l'aménagement de toutes les nouvelles rues, dont un éclairage minimisant la pollution lumineuse : https://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=guichet_municipal/administration_municipale/politiques_vision/politique_rues_conviviales a. (voir section 6.7).
2. Le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale - Règlement PIIA 535-2025 page 3-22 spécifie que : Les unités d'éclairage prévues sont orientées vers le sol de manière à permettre la préservation du ciel nocturne.
3. Le plan d'action Biodiversité prévoit à l'action 26 de réaliser une étude afin de réduire la pollution lumineuse. Un budget de 100 000 \$ a été réservé pour la mesure 26.5. Extrait du Plan d'action Biodiversité 2024-2028, page 196
4. Le devis normalisé de la Ville de Gatineau intégrera des modifications à son cahier : Réseau d'éclairage extérieur. Voici les nouvelles exigences

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

RÉDUCTION DES MENACES

1.3 (B) POLLUTION LUMINEUSE

DESCRIPTION

La preuve qu'une mise en œuvre de mesures d'atténuation de la pollution lumineuse est en cours, comme des programmes de modernisation visant à remplacer les lampadaires de rue par des appareils blindés écoénergétiques, des tours de communication et d'autres systèmes d'éclairage, avec des preuves de leur mise en œuvre.

INDICATEURS

Un point pour la preuve de la mise en œuvre d'un programme de modernisation visant à réduire la pollution lumineuse provenant de sources ponctuelles (par exemple, la mise en place de réverbères standard avec des éclairages de rue orientés vers le bas, respectueux de la faune, tels qu'un éclairage à DEL de 3 000 K ou moins, la pollution lumineuse provenant de sources ponctuelles telles que des tours de communication ou des installations industrielles).

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. Projet en cours de réalisation : Modernisation de l'éclairage public de rue de type cobra - Conversion des luminaires à technologies désuètes en unités à DEL. Voir la fiche projet - numéro de projet 25-3008.

Points attribués
(à remplir par Nature Canada)

--

RÉDUCTION DES MENACES

1.3 (C) POLLUTION LUMINEUSE

DESCRIPTION

Campagne de sensibilisation auprès des habitants et des entreprises, afin de réduire l'éclairage extérieur qui attire les migrants nocturnes

INDICATEURS

Pratiques visant à répondre aux campagnes municipales de réduction de l'attraction lumineuse pendant les périodes de migration, comme la campagne « Lights out Toronto ».

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. En été 2025, la Ville a organisé une campagne de sensibilisation auprès des résidents de Gatineau sur une série de mesures simples à prendre pour la protection des oiseaux, dont l'importance d'éteindre les lumières inutiles et de réduire la pollution lumineuse. La page web sensibilise sur ce sujet.

Voici le message mentionné:

- Limiter la pollution lumineuse en éteignant les lumières non essentielles et en utilisant des luminaires extérieurs qui éclairent vers le bas. Distribution d'accroche-porte à 2400 résidences de Gatineau
2. Lors de la JMOM 2022, dont le thème était : Des nuits noires pour les vols migratoires, le COO a traité de ce thème dans ses activités de communications. Voir par exemple cette infolettre de mai 2022.

Points attribués
(à remplir par Nature Canada)

RÉDUCTION DES MENACES

1.4 (A) UTILISATION DES PESTICIDES

DESCRIPTION

La municipalité dispose d'une politique visant à réduire ou à éliminer l'utilisation de pesticides cosmétiques (par exemple, par exemple le contrôle des plantes à feuilles larges dans les cour-scontrôle des usines utilisant du plomb) sur les terres publiques et privées, mise en œuvre par un règlement local.

INDICATEURS

Un point avec la preuve d'une politique interdisant l'utilisation cosmétique de pesticides (y compris les herbicides), preuve de son application.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. Le 16 avril 2024, la Ville de Gatineau a adopté un règlement sur les pesticides (955-2024) afin de protéger la santé de la population et l'environnement. Ce règlement vise à encadrer la vente et l'application extérieure de pesticides (pour les terrains et les surfaces gazonnées extérieures), ainsi que le travail des entrepreneurs qui offrent un service d'application de produits antiparasitaires. Il est désormais interdit de vendre et d'utiliser, à l'extérieur des bâtiments :
 - a. Des pesticides contenant du glyphosate;
 - b. Des néonicotinoïdes
 - c. Des pesticides de l'annexe 1 du Code de gestion des pesticidesLe règlement 955-2024 Page web : https://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=guichet_municipal/reglements_municipaux/pesticides&requete=pesti
2. L'application du règlement a été effectuée par l'équipe du contrôle environnemental du service de l'eau et des matières résiduelles. Le bilan de leur travail est présenté ci-joint.
3. En 2024 et 2025, la Ville a organisé une campagne de sensibilisation auprès des résidents de Gatineau sur le sujet de l'interdiction des pesticides. En 2024, le message a été transmis à la radio permettant de rejoindre en totalité une moyenne de 112 800 personnes. Chaque personne a entendu en moyenne 4.8 fois le message

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

RÉDUCTION DES MENACES

1.4 (B) UTILISATION DES PESTICIDES

DESCRIPTION

La municipalité restreint ou interdit l'utilisation de pesticides connus pour nuire directement ou indirectement aux oiseaux, y compris le Bti pour la lutte contre les moustiques ou les moucheron, à moins qu'il n'y ait un risque avéré pour la santé (comme la preuve de présence du virus du Nil occidental dans les larves) et, le cas échéant, des rodenticides qui constituent une menace pour les hiboux/chouettes.

INDICATEURS

Un point avec la preuve d'une politique interdisant spécifiquement le Bti et les rodenticides.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. En date du 18 avril 2023, la Ville de Gatineau a adopté la résolution CM2023-331 visant à cesser et interdire l'épandage du biopesticide nommé *Bacillus thuringiensis israelensis* (Bti). Cette résolution faisait notamment suite à une mobilisation citoyenne initiée par Gatineau sans pesticides et appuyée par le COO. <https://www.ledroit.com/actualites/2023/04/18/touche-pas-mes-bibittesgatineau-cesse-lepandage-de-bti-DUAFO6GSO5AO7JNRYXVWKKIAP4/>

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

--

RÉDUCTION DES MENACES

1.5 RÉDUCTION DES DÉCHETS PLASTIQUES

DESCRIPTION

La municipalité dispose de mesures réglementaires ou non réglementaires efficaces, qui entraînent une réduction des déchets de plastique générés (par exemple, l'interdiction des plastiques à usage unique, des mesures visant à éliminer la pollution par les plastiques).

INDICATEURS

Fournir une preuve de réglementation (par exemple, un règlement municipal) et de mesures volontaires (par exemple, la majorité des entreprises locales), telles que l'interdiction des plastiques à usage unique, des sacs à provisions, des pailles en plastique, ainsi que d'actions visant à éliminer la pollution plastique comme le nettoyage des rives et des berges.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. La Ville de Gatineau a un ambitieux Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) qui prévoit l'interdiction des plastiques à usage unique. Par exemple, tous les promoteurs de festivals tenus à Gatineau ont l'interdiction d'utiliser des plastiques à usage unique et sont encouragés à travailler avec Enviro Éduc-Action pour organiser des brigades de triage des déchets sur le site.
2. https://www.gatineau.ca/upload/newsreleases/20220125_presentation.frCA.pdf 2. Gatineau s'est distinguée sur la scène provinciale en remportant le prix Vivat Ville événementielle grâce aux actions qu'elle a entreprises pour rendre les événements soutenus par le Bureau des événements plus écoresponsables. : https://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=nouvelles_annonces/com_muniques/communiquer_2015&id=1692765520 Les actions réalisées en 2024 sont présentées en pièces jointes.
3. Une page web est dédiée au sujet afin de sensibiliser les citoyens et commerçants. Plastiques à usage unique - Ville de Gatineau
4. En 2024, la Ville de Gatineau a organisé un Grand Ménage qui a permis à de nombreuses écoles et associations de quartiers de ramasser les déchets dans leurs quartiers dont le long des berges des ruisseaux et rivières. Voici les résultats: 15 000 heures de bénévolat, 7 700 personnes, 367 classes de 18 écoles, 25 groupes et associations, 45 lieux, 4 tonnes de déchets
5. En été 2025, la Ville a organisé une campagne de sensibilisation auprès des résidents de Gatineau sur une série de mesures simples à prendre pour la protection des oiseaux, dont l'importance de ne pas jeter ses déchets dans la nature.

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

RÉDUCTION DES MENACES

1.6 COLLISIONS AVEC DES VÉHICULES

DESCRIPTION

Mesures en place pour éviter que les oiseaux se heurtent à des véhicules, comme la réduction des limites de vitesse près des habitats importants pour les oiseaux, et des mesures visant à réduire le nombre de véhicules sur les routes (par ex., un système de transport public et un réseau cyclable efficaces).

INDICATEURS

Fournir la preuve des mesures prises pour éviter que les oiseaux se heurtent aux véhicules. Par exemple, aux endroits où une route très fréquentée traverse un corridor faunique, les preuves d'atténuation comprennent des limitations de vitesse plus basses, des panneaux indiquant les passages pour animaux sauvages ou des preuves de solutions techniques comme des passages inférieurs ou des passages supérieurs pour la faune.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. La Ville de Gatineau possède son réseau de transport collectif qui assure la mobilité durable de sa communauté citoyenne, et ce, sur l'ensemble de son territoire. <https://www.sto.ca/>
2. Gatineau possède un réseau cyclable de plus de 350 km qui permet de se déplacer à la grandeur du territoire, d'accéder aux parcs et aux sites de plein air, aux commerces et aux pôles d'emploi ou encore de se rendre à Ottawa. https://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=guichet_municipal/transport_securite_routiere_stationnement/velo" a. Plusieurs de ces pistes cyclables sont situées près de zones importantes pour les oiseaux, comme dans la ZICO de Deschênes
3. Le Cégep de l'Outaouais s'est doté d'un plan de mobilité durable dans le cadre de son PAPECO et organise des activités du genre Défi sans auto solo. Voir le PAPECO à <https://cegepoutaouais.qc.ca/papeco-un-plan-ambitieuxresponsable-et-transformateur/> et un exemple d'invitation au Défi sans auto à : <https://cegepoutaouais.qc.ca/le-rassembleur-septembre2025/#Journ%C3%A9e-sur-les-d%C3%A9fis-climatiques-etl%E2%80%99environnement>
4. La CCN fait fermer certaines rues sur le territoire de Gatineau durant l'année pour encourager le transport actif et elle met une navette à la disposition des visiteurs pour limiter l'usage de véhicules. Navette du parc de la Gatineau | Commission de la capitale nationale
5. La CCN a fait fermer la rue Gamelin pour limiter la circulation automobile qui passe à travers un corridor écologique d'importance. 6. Abaissement de la limite de vitesse de 50 à 40 km/h sur les rues locales résidentielles. Vitesse dans les quartiers résidentiels - Ville de Gatineau

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

RÉDUCTION DES MENACES

1.7 PERTURBATION DES OISEAUX DANS LEUR HABITAT NATUREL

DESCRIPTION

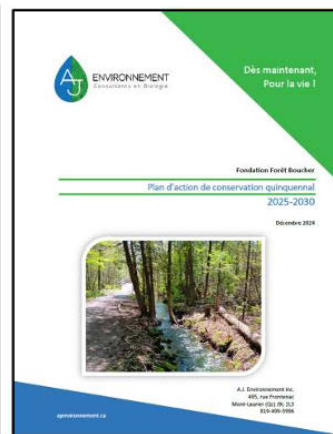
La municipalité a mis en place une politique et des pratiques qui visent à interdire ou à atténuer la perturbation des oiseaux par l'humain et ses animaux domestiques dans les espaces naturels ou les habitats d'importance pour les oiseaux (par exemple, règlement sur les laisses, zones interdites à certaines périodes de l'année).

INDICATEURS

Fournir une preuve de la politique et des exemples de sa mise en œuvre, comme la signalisation dans les habitats d'importance pour les oiseaux (par exemple, une zone naturelle, une zone humide ou un site de halte migratoire connu) ou la preuve de la mise en place d'un règlement. REMARQUE : LA VERSION PRÉCÉDENTE AVAIT UNE PHRASE SUPPLÉMENTAIRE, QUE NOUS AVONS SUPPRIMÉE DANS LA NOUVELLE VERSION.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. Le règlement 180-2005 de la Ville de Gatineau prévoit que chiens et chats ne doivent jamais être laissés sans laisse sur un terrain public. [chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://docweb.gatineau.ca/Doc-Web/masson/documents/pdf/183-2005%20\(%C3%A0%20jour%20au%2019%20juin%202024\).pdf](https://docweb.gatineau.ca/Doc-Web/masson/documents/pdf/183-2005%20(%C3%A0%20jour%20au%2019%20juin%202024).pdf)
2. Pour les chats, voir plus haut section 1.1
3. Pour les chiens, il y a plusieurs parcs canins et des zones interdites aux chiens (par ex: Parc du Lac Beauchamp et Forêt Boucher) https://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=gui_chet_municipal/animaux/chiens/reglementation. Chiens dans les parcs - Ville de Gatineau
4. La Ville a trois plans d'action qui contribue à diminuer la perturbation des oiseaux par les humains et animaux de compagnie:
 - Plan d'action biodiversité
 - Plan de conservation du parc du Lac Beauchamp
 - Plan de conservation de la Forêt Boucher



Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

RÉDUCTION DES MENACES

POINTAGE

DE BASE

10 points dans au moins 3 catégories différentes.

INTERMÉDIAIRE

13 points provenant d'au moins cinq catégories, dont au moins deux catégories valant trois points ou plus.

ÉLEVÉ

16 points ou plus. Doit inclure au moins trois points dans les catégories 1 et 2. Doit avoir un exigeant que les chats soient gardé sur le terrain de son gardien ou sous contrôle et surveillance constante d'un adulte ou à l'intérieur d'un terrain clôturé ou attaché ou dans un enclos et des directives de construction respectueuses des oiseaux pour les bâtiments de grande hauteur.

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

--

SECTION 2: PROTECTION, RESTAURATION ET RÉSILIENCE CLIMATIQUE DES HABITATS

2.1 PROTECTION DES ZONES NATURELLES

DESCRIPTION

Les espaces naturels situés dans les limites de la municipalité sont protégés dans le cadre du plan municipal et la municipalité s'engage à augmenter leur superficie. Le plan fait la distinction entre les espaces naturels et les autres types d'espaces municipaux, comme les parcs de loisirs.

INDICATEURS

Fournir une preuve de la politique. Pour maintenir ce critère, la ville doit documenter la dimension des zones protégées, et démontrer son engagement à en augmenter la superficie au fil du temps. Tout plan municipal qui inclut la protection des espaces naturels recevra un point. Les points supplémentaires sont attribués en fonction de :

- a) preuve de mise en œuvre
- b) s'il existe des objectifs ambitieux pour accroître le nombre et la superficie des aires protégées.

Un point est déduit s'il existe des exemples actuels ou récents (au cours de l'année dernière) de destruction à grande échelle de l'habitat, ou des exemples clairs d'« étalement urbain ». L'« étalement urbain », dans ce sens, correspond à la conversion d'espaces naturels à la périphérie de la ville convertis en zones urbaines telles que des zones résidentielles, institutionnelles ou commerciales.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. Gatineau s'est doté en 2024 d'un Plan d'action sur la biodiversité. Ce plan s'ajoute et complète le Plan climat, le Plan de gestion de l'eau, le Plan de foresterie urbaine et le Plan de gestion des matières résiduelles. L'ensemble de ces plans ont permis la mise en place de nombreuses initiatives et mesures en faveur de la protection de l'environnement et de la biodiversité.
 - a. Action 3 du PAB a prévu 1 000 000 \$ par année pour l'acquisition de terrains en vue de la conservation.
2. Également, la Ville a un plan de conservation de la Forêt Boucher et un plan de conservation du Parc du Lac Beauchamp
3. En 2020, la Ville a adopté un plan d'urbanisme qui vise notamment à réduire l'étalement urbain <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1750480/planurbanisme-gatineau-adoption>
4. En 2020, par exemple, la Ville a renoncé à vendre un terrain dans le secteur Deschênes, reconnu pour son importance écologique <https://ici.radiocanada.ca/nouvelle/1718049/rejet-refus-vente-foret-deschenes-aylmerprotection-dette-plateau>

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

--

2.2 PROTECTION ET RÉTABLISSEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

DESCRIPTION

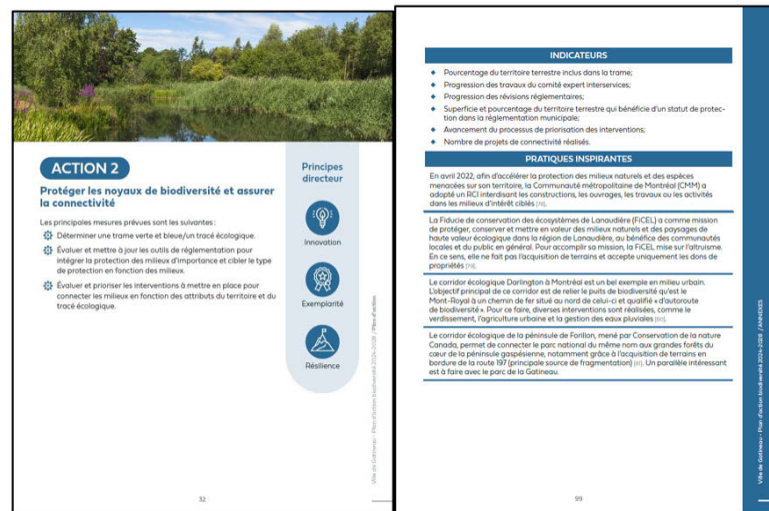
La municipalité dispose d'une stratégie officielle pour protéger et restaurer la diversité biologique dans ses parcs et ses espaces naturels. La stratégie peut inclure des mesures comme la promotion de la connectivité entre les espaces naturels, la mise en place d'une zone tampon entre les principaux points de biodiversité et les activités humaines nuisibles, l'augmentation du nombre de zones protégées et la surveillance des oiseaux dans les limites municipales, afin d'évaluer le succès de la stratégie.

INDICATEURS

Fournir une preuve de la stratégie et de sa mise en œuvre. La stratégie de protection de la diversité biologique peut faire partie du plan des zones protégées, ou vice versa, mais doit spécifiquement définir la protection de la diversité biologique comme un objectif. Un point pour avoir une stratégie ou un objectif officiel de conservation de la biodiversité (adopté par le Conseil). Deux points si la stratégie ou l'objectif comporte des objectifs et des indicateurs de réussite et des preuves de mise en œuvre. Trois points pour les villes qui répondent aux deux critères précédents, qui utilisent la surveillance pour suivre l'évolution de la biodiversité et qui utilisent les résultats pour une gestion adaptée (par exemple, suivis ou études des oiseaux dans les espaces naturels appartenant à la ville). Un point est déduit en cas de preuve d'activités actuelles ou très récentes (moins d'un an) qui nuisent à la biodiversité, telles que la perte ou la dégradation d'habitats importants pour la faune, ou la contamination de l'habitat faunique par des produits chimiques toxiques.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. Le plan d'action sur la biodiversité prévoit, entre autres, les cibles suivantes d'ici 2030:
 - a. Protéger 30% des milieux naturels terrestres et hydriques
 - b. Restaurer 30% de ses milieux dégradés
2. La résolution CM- officialise l'adoption des orientations et objectifs/cibles du Plan d'action biodiversité
3. Création de zones de restauration sous les lignes électriques entre zones forestières, notamment dans le secteur de Touraine.
4. Le COO finance et gère la plantation d'arbres amis des oiseaux dans le parc Sanscartier, le long de la piste cyclable. <https://www.coo.qc.ca/fr/projets/arbres-amis-des-oiseaux-auparc-sanscartier>
5. Le COO fait régulièrement des inventaires d'oiseaux à Gatineau, notamment lors du recensement des oiseaux de Noël et publie sur son site Web des listes d'oiseaux pour tout l'Outaouais, dont Gatineau
6. En lien avec UPA-ALUS, des bénévoles du COO procèdent à des inventaires d'espèces cibles dans des fermes du territoire de Gatineau (par ex : Goglus des prés et Sturnelle des prés). Durant l'été 2025, cinq fermes ont participé.



Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

2.3 RÉSILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

DESCRIPTION

La municipalité a une stratégie d'adaptation au changement climatique qui comprend des mesures spécifiques, y compris des solutions climatiques fondées sur la nature. Des exemples de ceci incluent la création de zones humides pour absorber et retenir l'eau de crue, ou la plantation d'arbres pour créer de l'ombre et abaisser la température de l'air à la surface.

INDICATEURS

Fournir une preuve de la stratégie et de sa mise en œuvre. Un point si la Ville dispose d'une stratégie officielle pour s'attaquer à l'incidence du changement climatique et réduire les répercussions climatiques de la municipalité. Un deuxième point si les solutions climatiques fondées sur la nature constituent un élément important de la stratégie. Un troisième point s'il existe des exemples actifs de projets de restauration des zones humides ou de projets à grande échelle pour atténuer l'îlot de chaleur urbain par la plantation d'arbres et d'autres végétaux qui favorisent l'utilisation par les oiseaux.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. En 2021, la Ville de Gatineau a adopté son Plan climat : https://www.gatineau.ca/docs/guichet_municipal/administration_municipale/politiques_vision/plan_climat/plan_climat.fr-CA.pdf
2. Le plan foresterie urbaine a pour objectif de diminuer les îlots de chaleur et d'augmenter la canopée.
3. Le plan d'action biodiversité prévoit à l'action 18 de mettre en place des solutions fondées sur la nature.
4. Projet CREDDO Collectivités durables, dont le projet de verdissement de l'île de Hull et la campagne Vivre en vert à Gatineau l'<https://www.creddo.ca/projets/collectivites-durables>

1 ASSURER LA PRÉSERVATION, LA VALORISATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE NOS INFRASTRUCTURES NATURELLES

→ RÉSULTATS ATTENDUS
Augmenter la place des infrastructures naturelles dans les espaces publics.

DESCRIPTION ET ENJEUX

L'aménagement urbain nous permet de contrôler ou de concevoir le changement et le développement de notre territoire. Celui-ci vise à offrir un environnement sécuritaire qui permet à la communauté de prospérer, mais aussi de protéger l'environnement naturel des effets négatifs de l'activité humaine.

Un faible taux d'infrastructures naturelles peut mener à une dégradation de la qualité de l'air et de l'eau et à l'aménagement d'infrastructures artificielles plus coûteuses. Les pratiques d'aménagement impliquent souvent des solutions artificielles pour faire face à des enjeux tels que la gestion des eaux de surfaces (infiltration) ou des périodes de chaleur accablante (îlots de chaleur).

À ce titre, les solutions naturelles telles que la plantation d'arbres ou le maintien de sols perméables devraient être plus communément appliquées pour faire face aux événements météorologiques critiques sur notre territoire. Selon une étude complétée en 2019, le couvert forestier de Gatineau occupait en moyenne 45 % du territoire en 2017, avec de grandes disparités entre les différents quartiers.

Ce chantier vise à développer et adopter des pratiques d'ingénierie écologique dans l'aménagement de nos espaces publics afin de rendre nos écosystèmes plus résilients face aux aléas climatiques. La protection et la valorisation des habitats, des parcs ou encore des milieux humides sont des solutions climatiques naturelles à privilégier pour répondre aux enjeux soulignés par le Plan climat.

7 https://www.gatineau.ca/fr/la-ville/gatineau/municipalite/participation_citoyenne/consultation_publice/consultation_publice_2020/biodiversite_milieu_naturel_croissant/

8 Solution climatique naturelle : mesure de conservation, de rétablissement et de gestion des terres qui réduit le carbone dans l'atmosphère en augmentant les réservoirs de carbone à l'échelle du sol. Ces réservoirs incluent nos écosystèmes de 1000 ans et plus.

(jardins de pluie, noues végétalisées, déminéralisation, etc.) avec l'établissement d'une liste de projets prioritaires sur la base des enjeux liés aux îlots de chaleur et aux eaux de ruissellement;

→ Favoriser les pratiques de gestion optimales (PGO) des eaux pluviales (biorétention, noues, jardins de pluie, marais artificiels, etc.) dans nos projets d'infrastructures sur les espaces publics.

Une ville déjà en action, le saviez-vous ?

→ Le Plan de gestion des milieux naturels (PGMN) vise la prise en compte des milieux naturels lors des différentes étapes de planification à l'échelle du territoire afin de concilier développement urbain et protection des milieux naturels. Des mesures de protection sont en place depuis plusieurs années à Gatineau, par exemple :

- Accroître la protection des milieux humides à l'exception des interventions liées aux travaux d'utilité publique;
- Objectif de protection de 50 % du couvert forestier dans les zones résidentielles, de 25 % dans les zones commerciales;
- Établissement d'une bande riveraine de 30 mètres pour les cours d'eau;
- La Ville de Gatineau prépare actuellement une charte et un plan d'action de la biodiversité avec l'ambition d'augmenter la biodiversité dans les espaces publics et d'encourager la diversité des plantes et l'aménagement de jardins pour les particuliers.

INTERÊT EXPONÉ
PAR LA POPULATION
Intérêt connu et manifesté dans toutes les activités de consultation publique

INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES
Entre 0,1 M\$ et 0,5 M\$

RESSOURCES HUMAINES
0-1 employé

SERVICES MUNICIPAUX & PARTENAIRES IMPLIQUÉS
5 services/partenaires et +

INNOVATION & COMPLEXITÉ DE MISE EN ŒUVRE
Requiert une expertise avancée

2 ÉTABLIR UN CADRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AXÉ SUR LA RÉSILIENCE ET LA VALORISATION DES ÉCOSYSTÈMES NATURELS

→ RÉSULTATS ATTENDUS
Disposer d'une base de connaissance sur les actifs naturels de notre territoire et leur valeur, en assurer la préservation et la valorisation et augmenter la résilience d'aménagement naturel sur l'ensemble du territoire.

4 CHANTIER PRIORITAIRE N°2

1- ÉTABLIR UN CADRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AXÉ SUR LA RÉSILIENCE ET LA VALORISATION DES ÉCOSYSTÈMES NATURELS

MESURES À DÉPLOYER

- Inventorier les écosystèmes naturels de la Ville et évaluer la valeur des services écosystémiques fournis;
- Suivre l'application de la Charte sur la biodiversité et la mise en œuvre de son plan d'action;
- Poursuivre le développement d'un cadre favorable à la préservation des arbres et de milieux naturels sur les terrains privés;
- Réviser les standards de construction et d'aménagements naturels pour contribuer à limiter les îlots de chaleur et les eaux de ruissellement causés par les nouvelles constructions;

INTERÊT EXPONÉ
PAR LA POPULATION
Intérêt connu et manifesté dans toutes les activités de consultation publique

INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES
Entre 0,1 M\$ et 0,5 M\$

RESSOURCES HUMAINES
0-1 employé

SERVICES MUNICIPAUX & PARTENAIRES IMPLIQUÉS
5 services/partenaires et +

INNOVATION & COMPLEXITÉ DE MISE EN ŒUVRE
Requiert une expertise avancée

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

2.4 (A) STRATÉGIE DE GESTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION

La municipalité dispose d'une politique de gestion de l'habitat fondée sur des considérations écologiques et climatiques, notamment:

- a) l'augmentation du nombre d'arbres et de la superficie du couvert forestier urbain.

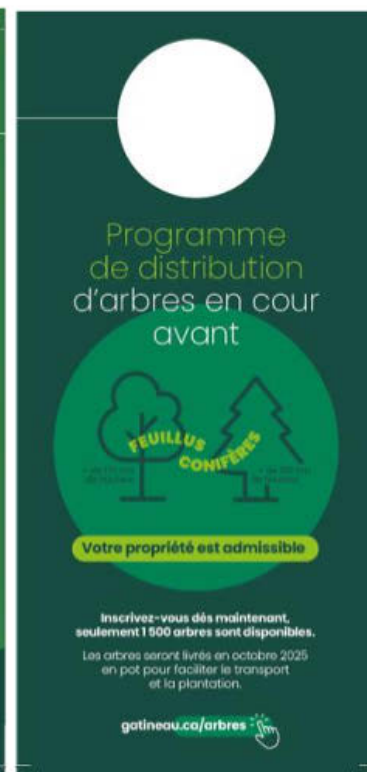
INDICATEURS

Fournir la preuve de la politique et/ou de la mise en œuvre de chaque action. Un point par action.

- a) Inventaires d'arbres et plans pour en augmenter le nombre.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. Inventaire d'arbres (voir Plan de foresterie urbaine de la ville) :
 - a. Près de 17 000 arbres font maintenant partie d'un inventaire géoréférencé des arbres municipaux. Cet inventaire permet notamment de connaître avec précision la localisation des arbres inventoriés, leurs espèces, dimensions et états de santé.
 - b. Les équipes ayant travaillé sur la gestion de l'agrile du frêne ont aussi utilisé un inventaire de frênes comptant plus de 50 000 entrées qui a permis de bien planifier les travaux nécessaires.
 - c. Certains boisés ont aussi été inventoriés pour permettre l'obtention d'autorisations pour interventions en milieux humides. https://www.gatineau.ca/docs/guichet_municipal/arbres/plan_forest_erie_urbaine.fr-CA.pdf
 - d. Un inventaire des arbres en bordure de rues en périmètre urbain a été fait à l'été 2024 par la Ville. Un total de 12 communautés ayant un indice de canopée inférieur à 30% ont été identifiées. Au sein des propriétés situées dans un zonage habitation, les terrains sans arbre en façade ont été identifiés pour un total de 6 199 adresses.
2. L'une des orientations du Plan de foresterie urbaine prévoit l'augmentation des plantations sur le territoire gatinois.
 - a. Voir notamment objectif 5.1 du PFU : augmenter le nombre de plantations en milieu urbain. https://www.gatineau.ca/docs/guichet_municipal/arbres/plan_forest_erie_urbaine.fr-CA.pdf
 - b. Distribution gratuite d'arbres aux citoyens de Gatineau par la Ville pour augmenter le couvert forestier sur les terrains privés : https://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=guichet_municipal/arbres/distribution_arbres_gratuits
3. Distribution gratuite d'arbres aux écoles et associations de Gatineau par Enviro Éduc-Action au nom du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (anciennement ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs) dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts <https://www.quebec.ca/agricultureenvironnement-et-ressources-naturelles/forets/evenements/mois-arbreforets> a. L



Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

2.4 (B) *STRATÉGIE DE GESTION DE L'HABITAT*

DESCRIPTION Laisser les chicots sur pied là où la sécurité publique n'est pas menacée.	INDICATEURS Un point pour la rétention des chicots fondé sur des éléments de preuve tels que des énoncés de politique ou des éléments de preuve dans les plans de gestion des espaces naturels.
--	---

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués (à remplir par Nature Canada)	
--	--

2.4 (C) STRATÉGIE DE GESTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION

La protection des arbres sur les terres privées et publiques.

INDICATEURS

Un règlement sur les arbres qui les protège comme valeur publique contre les propriétaires de terrains privés qui les coupent sans permis.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. Voir le règlement encadrant la plantation, l'entretien, l'abattage et le remplacement des arbres en milieu urbain : https://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=guichet_municipal/arbres/plantation_entretien_abattage_remplacement_arbres
 - a. Le règlement vise la protection et la mise en valeur des arbres sur le territoire gatinois en encadrant la plantation, l'entretien, l'abattage et le remplacement des arbres en milieu urbain.
 - b. Une infraction au règlement est passible d'une amende.
 - c. Au moins un (1) arbre par 250 m² de superficie de terrain, jusqu'à concurrence de 15 arbres. Si le terrain fait moins de 250 m², l'exigence est maintenue à un (1) arbre minimum.

Points attribués
(à remplir par Nature Canada)

--

2.4 (D) GESTION RESPONSABLE DE LA VÉGÉTATION

DESCRIPTION

l'interdiction d'une gestion active de la végétation pendant la saison de reproduction des oiseaux sur les terres municipales, y compris les forêts, les installations de gestion des eaux pluviales et les servitudes.

INDICATEURS

Un point est attribué si la ville peut démontrer que ses employés ne nuisent pas aux oiseaux nicheurs ou à leur habitat.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

2.5 ZONE IMPORTANTE POUR LES OISEAUX À PROXIMITÉ

DESCRIPTION

La municipalité possède une zone importante pour la conservation des oiseaux et de la biodiversité (ZICO) à l'intérieur ou à proximité de ses limites. Un partenariat local encourage la protection et la gestion de cette zone.

INDICATEURS

Un point s'il y a une ou plusieurs ZICO à proximité et que l'équipe VAO peut fournir le nom des ZICO, et le nom d'au moins un groupe ou individu « gardien » de la ZICO.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. ZICO du Lac Deschênes : <https://naturecanada.ca/fr/nouvelles/blog-fr/apropos-de-la-zico-du-lac-deschenes/>
2. Ottawa Field Naturalist Club et le COO y organisent de nombreuses activités en lien avec les oiseaux
3. Le COO a participé à la rédaction d'un rapport sur la biodiversité à Deschênes <https://vive-deschenes.ca/foret-deschenes/>
4. Un comité de protection (gardien) de la ZICO est composé de ces groupes:
 - a. Oiseaux Canada
 - b. Le Club des Ornithologues de l'Outaouais
 - c. Ottawa Fields naturalist
 - d. Nature Canada

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

--

2.6 PROMOUVOIR LA FLORE INDIGÈNE LOCALE SUR LES TERRES PUBLIQUES

DESCRIPTION

La municipalité promeut l'importance de planter une flore indigène locale appropriée à l'écorégion sur les terrains municipaux, en particulier lorsqu'il y a de nouveaux développements, par le biais de lignes directrices et de normes de développement et d'aménagement paysager dans les zones à proximité des éléments naturels. Les permis de lotissement doivent comporter des conditions protégeant l'habitat naturel existant, promouvoir l'utilisation de la végétation indigène et prévoir des mesures visant à décourager l'élimination illégale de résidus de jardin (une source de plantes exotiques envahissantes) dans les espaces naturels.

INDICATEURS

Fournir la preuve que la municipalité encourage l'utilisation d'une flore indigène adaptée au site dans l'aménagement paysager de ses propres propriétés et qu'elle établit des normes d'aménagement paysager pour les permis de lotissement.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. L'action 26 du PAB prévoit d'intégrer des infrastructures municipales favorisant la biodiversité. Par cette action, la Ville de Gatineau vise à faire preuve d'innovation et de proactivité, en intégrant dans ces projets municipaux des aménagements favorisant les végétaux indigènes et qui permettent une meilleure gestion des eaux de surface.
2. Les travaux publics de la Ville ont déjà entamé un processus de plantation de fleurs indigènes dans les parcs et espaces verts à Gatineau.
3. Le projet de plantation d'arbres indigènes amis des oiseaux au parc Sanscartier a été financé par le Fonds vert de la Ville de Gatineau.

2.7 PROMOUVOIR LA FLORE INDIGÈNE SUR LES TERRES PRIVÉES

DESCRIPTION

Démontrer une vaste participation de la communauté aux initiatives visant à encourager les plantes indigènes favorables aux oiseaux et aux pollinisateurs sur les propriétés privées, à augmenter le couvert forestier urbain sur les terres privées ou à soutenir d'autres initiatives d'infrastructures vertes pour lutter contre les changements climatiques.

INDICATEURS

Un point pour la preuve d'une « vaste participation de la communauté » à au moins une initiative d'envergure qui encourage l'augmentation de l'habitat de la faune sauvage sur les terres privées (par exemple, adhésion à des programmes comme Bee City).

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

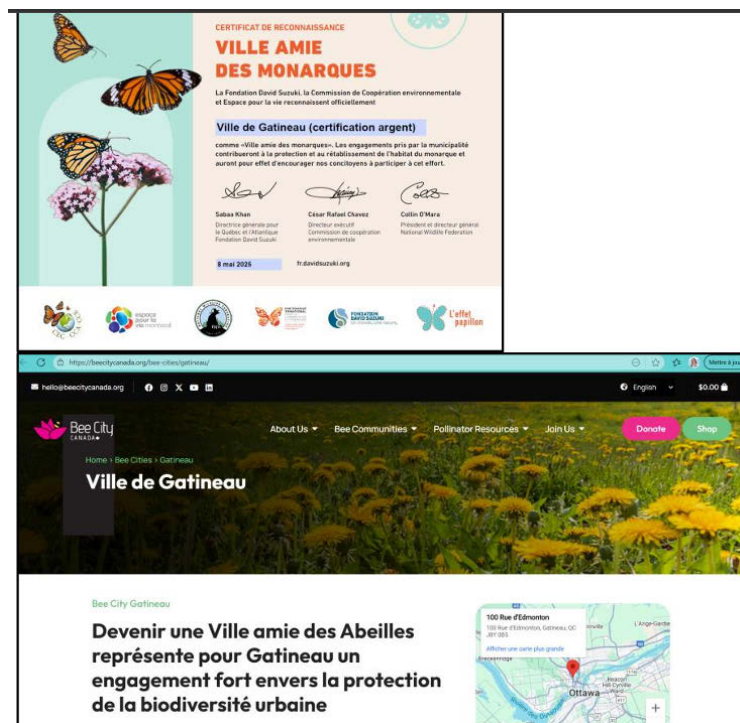
La Ville a donné des arbres aux citoyens depuis de nombreuses années. En 2024, c'est 1500 arbres. De 2011 à 2022, c'est un total de 14 689 arbres qui ont été donnés aux citoyens pour une plantation sur leur terrain. La Ville offre gratuitement 1 500 arbres en pot à la population gatinoise! - Ville de Gatineau

Depuis 2021, la Ville de Gatineau participe au mois de mai sans tonte. En 2024, elle s'est aussi inscrite au « Défi pissenlits ».

a. Ainsi, huit terrains municipaux, dont quatre parcs et quatre ateliers municipaux, ne sont pas tondus pendant une certaine période au mois de mai. Cette initiative est une mesure d'exemplarité qui vise à sensibiliser la population à l'importance des insectes pollinisateurs en invitant à retarder la tonte du gazon et laisser les pissenlits fleurir.

b. Au printemps 2024, la Ville a notamment publié un communiqué invitant sa communauté à elle aussi relever ce défi et donner des conseils sur comment elle peut faire sa part : https://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=nouvelles_annonce_s/communiques/communiqu_2015&id=1714416578

En été 2025, la Ville a organisé une campagne de sensibilisation auprès des résidents de Gatineau sur une série de mesures simples à prendre pour la protection des oiseaux, dont l'importance de privilégier les plantes indigènes. Cet accroche-porte a été distribué à 2400 portes.



Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

2.8 INTENDANCE POUR LES ESPÈCES DONT LA CONSERVATION EST PRÉOCCUPANTE

DESCRIPTION

Les groupes partenaires de Ville amie des oiseaux mettent en œuvre l'intendance pour augmenter ou améliorer l'habitat de reproduction ou d'escale des espèces d'oiseaux qui sont des espèces hautement prioritaires pour la conservation de votre Plan écorégional de conservation des oiseaux. Les espèces en péril (par exemple, le martinet ramoneur) et d'autres insectivores aériens, la sturnelle des prés et d'autres oiseaux des prairies, les oiseaux de rivage et les oiseaux qui ont besoin de conditions forestières anciennes. Par exemple, les mesures comprennent la fourniture de logements (par exemple, des condos à hirondelles noires entretenus), le maintien d'une production de foin respectueuse des oiseaux et la gestion des forêts municipales pour promouvoir les conditions de croissance anciennes.

INDICATEURS

Un point est accordé s'il existe des projets actifs de rétablissement de l'intendance (dirigés par des individus ou des groupes de la collectivité) comme ceux suggérés dans la description du critère. Deux points s'il existe plus de deux projets actifs pour différentes espèces ou groupes d'espèces. Pour plus de renseignements sur les régions de conservation des oiseaux et leurs espèces prioritaires, consultez le site : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/conservation-oiseaux-migrateurs/regions-strategies.html>

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. Collaboration entre la Ville et QuébecOiseaux pour la protection du Martinet Ramoneur
2. Projet du COO avec la Fabrique de la paroisse Sainte-Rose-de-Lima pour la restauration d'une cheminée occupée par des Martinets ramoneurs, projet également financé par Oiseaux Canada <https://www.coo.qc.ca/fr/projets/protection-des-martinets-ramoneurs2024-et-avant>
3. Cinq fermes sur le territoire de Gatineau participent au projet de protection des oiseaux champêtres de UPA-ALUS
 - a. Ferme Old Findlay (ou Mayhew)
 - b. Ferme Moylinny (ou Reford Beef)
 - c. Ferme Big Rock (ou Overton)
 - d. Ferme l'Écho des champs
 - e. Ferme Sainte-Famille
4. Le COO et Canards illimités ont installé et font le suivi de nombreux nichoirs à Canards branchus le long de la rivière des Outaouais et près de certains autres plans d'eau.
5. Le COO entretient un réseau de nichoirs à Hirondelles bicolores et Merlebleus de l'Est sur le territoire de Gatineau. <https://www.coo.qc.ca/fr/nichoirs> . Un nichoir à Hirondelles noires a également été installé dans le secteur Deschênes.

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

POINTAGE

DE BASE

9 points dans au moins 3 catégories différentes.

INTERMÉDIAIRE

12 points dans au moins 4 catégories différentes.

ÉLEVÉ

15 points provenant dans au moins 6 catégories, dont au moins 1 point provenant des catégories 2.1, 2.2, 2.3 ou 2.4.

Points attribués (à remplir par Nature Canada)	
--	--

SECTION 3: SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DE LA COMMUNAUTÉ

SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DE LA COMMUNAUTÉ

3.1 ÉDUCATION DES ENFANTS ET DES JEUNES.

DESCRIPTION

Une proportion importante d'écoles locales et d'autres organisations à caractère éducatif (par exemple, Scouts Canada, Éco Héros, 4-H), offrent aux élèves la possibilité de se rapprocher de la nature, d'apprécier les oiseaux et d'apprendre à les aider. Le conseil ou le centre de services scolaire local, l'office de protection de la nature ou la municipalité dispose d'installations et de personnel pour favoriser l'éducation en plein air et à l'environnement, notamment par l'observation d'oiseaux. Au moins une école propose un programme sur les oiseaux, comme le Recensement des oiseaux de Noël pour les enfants, School Yard Bird Blitz, Global Bird Rescue ou le programme éducatif de Protégeons nos chats et sauvons nos oiseaux. Les programmes éducatifs doivent comprendre des éléments spécifiques conçus pour faire participer les enfants et les jeunes qui pourraient être considérés comme défavorisés ou racialisés ou qui sont arrivés récemment au Canada.

INDICATEURS

Un point s'il y a des installations et des établissements d'enseignement locaux qui offrent des programmes pour les enfants ou les jeunes sur l'appréciation de la nature et l'observation des oiseaux. Un point s'il existe des programmes de nature spécifiques liés aux oiseaux pour les nouveaux arrivants au Canada, les enfants ou les familles défavorisés, marginalisés ou racialisés. Un point si au moins une école ou une organisation organise des programmes spécifiques liés aux oiseaux pour les enfants et les jeunes, tels que le Recensement des oiseaux de Noël pour les jeunes, Global Bird Rescue ou le programme d'éducation de Protégeons nos chats et sauvons nos oiseaux.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. Enviro Educ-Action offre l'activité Bingo des oiseaux, élaborée en collaboration avec le COO, aux écoles intéressées et lors d'animations publiques <https://parcdalton.com/activite/le-bingodes-oiseaux/>.
2. Écolo-nature offre des ateliers aux écoles de Gatineau, dont l'un s'intitule Comme devenir ami des oiseaux <https://www.ecolonature.com/> a. En 2024, Écolonature a livré 40 ateliers dans les écoles. Les sujets varient selon les saisons, mais dans chacun des ateliers les oiseaux sont abordés selon les thématiques. i. ii. iii. iv. Les oiseaux en hiver (adaptations des oiseaux en hiver) La vie dans un marais (je parle des espèces qui vivent à proximité du marais) La nature au printemps (Entendez-vous la nature chanter? (oiseaux amphibiens....) L'écosystème de l'érablière à sucre (de parle de l'habitat et des différentes espèces et de la biodiversité)

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DE LA COMMUNAUTÉ

3.1 ÉDUCATION DES ENFANTS ET DES JEUNES.

DESCRIPTION

Une proportion importante d'écoles locales et d'autres organisations à caractère éducatif (par exemple, Scouts Canada, Éco Héros, 4-H), offrent aux élèves la possibilité de se rapprocher de la nature, d'apprécier les oiseaux et d'apprendre à les aider. Le conseil ou le centre de services scolaire local, l'office de protection de la nature ou la municipalité dispose d'installations et de personnel pour favoriser l'éducation en plein air et à l'environnement, notamment par l'observation d'oiseaux. Au moins une école propose un programme sur les oiseaux, comme le Recensement des oiseaux de Noël pour les enfants, School Yard Bird Blitz, Global Bird Rescue ou le programme éducatif de Protégeons nos chats et sauvons nos oiseaux. Les programmes éducatifs doivent comprendre des éléments spécifiques conçus pour faire participer les enfants et les jeunes qui pourraient être considérés comme défavorisés ou racialisés ou qui sont arrivés récemment au Canada.

INDICATEURS

Un point s'il y a des installations et des établissements d'enseignement locaux qui offrent des programmes pour les enfants ou les jeunes sur l'appréciation de la nature et l'observation des oiseaux. Un point s'il existe des programmes de nature spécifiques liés aux oiseaux pour les nouveaux arrivants au Canada, les enfants ou les familles défavorisés, marginalisés ou racialisés. Un point si au moins une école ou une organisation organise des programmes spécifiques liés aux oiseaux pour les enfants et les jeunes, tels que le Recensement des oiseaux de Noël pour les jeunes, Global Bird Rescue ou le programme d'éducation de Protégeons nos chats et sauvons nos oiseaux.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

3. La Ville a engagé la firme Environnement Sterne pour faire de la sensibilisation dans les écoles au sujet de la foresterie urbaine, avec un volet ornithologique. Voir article aux pages 20-23 de l'Ornitaouais, le journal du COO à https://cdn.ca.yapla.com/company/CPY0fGJLCWOZDbvqYSskXMA9/asset/files/Ornitaouais/vol46_n2_%20juin2024-comp.pdf
4. Lors de la consultation sur le choix de l'oiseau emblème de Gatineau au printemps 2025, toutes les écoles de Gatineau ont reçu une trousse pédagogique pour leur permettre de participer à la consultation. On peut mentionner que a. Des classes d'accueil (pour élèves non francophones) ont participé b. Des classes d'adaptation scolaire ont participé c. Au moins un groupe scout a participé
5. Des bénévoles du COO sont parfois invités à faire des présentations dans des écoles. Il arrive souvent que ce soient des contacts personnalisés et nous n'avons pas de statistiques à ce sujet.
6. Selon les années, des écoles peuvent participer à des activités comme le Recensement des oiseaux de Noël pour les jeunes ou le Rallye des oiseaux de Noël, mais nous n'avons pas de statistiques à ce sujet; le rapport de QuébecOiseaux indique qu'en 2024-2025 des jeunes de Gatineau y ont participé : https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYCn9TslMHKJSLwzd8PIVrDo/asset/files/QO-Rallye-rapport%202025_HR.pdf
7. Des adolescents du programme C-Vert ont été initiés à l'ornithologie urbaine en juillet 2025 avec la participation du COO https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=pfbid02FuTbfaF4XrmbhLmRu7ZLnDoNvqmM4Pz7zTppaGG31pjJnjczBM1ukqTLiUxhxKf9&id=100064846952399

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

3.2 COLLÈGES, UNIVERSITÉS ET CÉGEPS

DESCRIPTION

Les campus des collèges, cégeps et universités de la ville ont adopté des pratiques qui réduisent activement les menaces qui pèsent sur les oiseaux ou établissent des habitats qui leur sont favorables. La mise en œuvre de ces pratiques doit comprendre ou être dirigée par des comités ou des groupes d'étudiants.

INDICATEURS

Un point est attribué si vous fournissez la preuve que les établissements disposent de politiques et de pratiques favorables aux oiseaux : nom des établissements, programmes auxquels ils participent (par exemple BirdSafe, Bee City), ainsi qu'un exemple d'action récente et la preuve de la participation des étudiants.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. Le Cégep de l'Outaouais s'est doté d'une Politique en écologisation et d'un Plan d'action pluriannuelle d'écologisation (PAPECO). Dans le PAPECO, le Cégep de l'Outaouais priorise notamment les plantes indigènes et a inscrit la volonté d'intégrer des normes pour des vitres sûres pour les oiseaux. Voir item 1.2 ci-dessus.
2. Le rapport annuel du Cégep résume à la page 80 et 81 certaines actions prises, comme la plantation d'arbres. Voir https://cegepoutaouais.qc.ca/wp-content/uploads/2025/03/Rapportannuel-du-Cegep-de-lOutaouais_2023-2024_version-grand-public-web.pdf
3. Au Cégep, le Comité d'écologisation du Cégep de l'Outaouais travaille en collaboration avec le comité environnement du SEEEO (le syndicat des enseignants et enseignantes). Ils organisent des activités régulièrement, et notamment à la fin septembre pour la Journée sur les défis climatiques et l'environnement <https://cegepoutaouais.qc.ca/le-rassembleur-septembre2025/#Journ%C3%A9e-sur-les-d%C3%A9fis-climatiques-etl%E2%80%99environnement>
4. Il existe aussi un comité vert étudiant, mais nous n'avons pas accès aux détails car ceux-ci sont publiés sur Omnivox, le réseau intranet du Cégep.



Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

3.3 COMMUNIQUER LES MEILLEURES PRATIQUES POUR AIDER LES OISEAUX

DESCRIPTION

Les partenaires de l'équipe VAO (y compris la municipalité) offrent au public l'accès à des ressources (liens Web, brochures, etc.) qui encouragent et informent le public des moyens d'aider les oiseaux. Par exemple : 1) les avantages pour les oiseaux du jardinage de plantes indigènes ou de l'établissement de parcelles d'habitat naturel sur leur propriété, à l'appui des oiseaux ou des pollinisateurs (par exemple, programme d'habitat arrière-cour), 2) les meilleures pratiques pour nourrir les oiseaux qui atténuent les risques liés à l'alimentation (par exemple, prédation à la mangeoire, contamination par des agents pathogènes, etc.).

INDICATEURS

Un point si vous pouvez fournir des preuves des ressources numériques ou papier, ainsi que des preuves de l'intérêt du public et de sa connaissance de ces ressources (par exemple, activités sur les médias sociaux).

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. En été 2025, la Ville a organisé une campagne de sensibilisation auprès des résidents de Gatineau sur une série de mesures simples à prendre pour la protection des oiseaux et la pertinence de le faire compte-tenu de l'importance des oiseaux.
2. Les sites Web et le groupe privé Facebook du COO (avec plus de 1 100 adhérents), ainsi que le site Web de Équipe VAO Gatineau contiennent de nombreuses informations sur les meilleures pratiques pour aider les oiseaux. <https://www.coo.qc.ca/fr/sensibilisation> et sur la manière de bien gérer des mangeoires : <https://www.coo.qc.ca/fr/mangeoires>. Voir exemple de partage ci-dessous sur le groupe FB du COO
3. La page Facebook de la Ville publie des capsules « VendredisPourlAvenir » sur une variété de sujets qui favorisent la biodiversité, dont plusieurs des thèmes déjà abordés ici <https://www.facebook.com/hashtag/vendredipourlavenir>



Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DE LA COMMUNAUTÉ

3.4 DÉMONSTRATIONS D'ACTIONS RESPECTUEUSES DES OISEAUX

DESCRIPTION

Les municipalités et les partenaires du projet Ville amie des oiseaux installent des expositions ou des affichages dans des espaces publics, afin de sensibiliser les citoyens sur les avantages des mesures favorables aux oiseaux et encourager leur mobilisation (avantages de l'éclairage respectueux du ciel nocturne, modifications des fenêtres, etc.)

INDICATEURS

Un point est attribué si une preuve des installations est fournie (par exemple, preuves photographiques ou reportages)

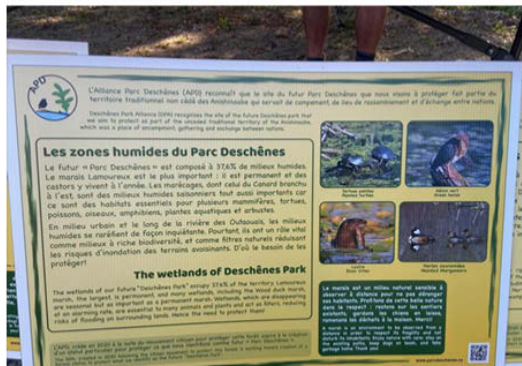
COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. Des panneaux informatifs sur les milieux humides et les oiseaux qui les fréquentent sont installés à plusieurs endroits sur le territoire de Gatineau et dans les milieux humides le long de la rivière des Outaouais.
2. Des panneaux d'identification des oiseaux de mangeoires sont installés près de quelques mangeoires du COO sur des terrains de la Ville (Lac Beauchamp et Parc Dalton) . Les panneaux sont consultables sur le site Web du COO à : <https://www.coo.qc.ca/fr/sensibilisation/panneauxinterpretation-oiseaux-mangeoires>

Parc Lanthier



Parc Deschênes



Points attribués
(à remplir par Nature Canada)

3.5 LIEU D'OBSERVATION DES OISEAUX ACCESSIBLE À PROXIMITÉ

DESCRIPTION

Il existe au moins un lieu d'observation des oiseaux dans la ville qui dispose d'infrastructures permettant l'observation et l'appréciation des oiseaux (p. ex., panneaux, sentiers et tours d'observation). Cette installation est accessible aux personnes sans voiture (par transports publics, pistes cyclables ou voies piétonnes) et est accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Le public doit pouvoir trouver facilement de l'information en ligne sur les zones d'observation des oiseaux

INDICATEURS

Un point est attribué si vous fournissez la preuve de l'existence d'une zone locale d'observation des oiseaux accessible au public, une brève description des infrastructures (sentiers, tour d'observation, etc.), et la manière dont on peut accéder à la zone sans voiture ou affectées d'un handicap.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. Gatineau une ville-MRC et ce statut fait que dans eBird, on peut trouver une liste des meilleurs sites ornithologiques et des listes d'oiseaux qu'on y trouve <https://ebird.org/region/CA-QC-OU/hotspots>
2. Le COO publie également une liste des meilleurs sites sur le territoire https://www.coo.qc.ca/fr/sites_observation
3. Plusieurs de ces meilleurs sites offrent un accès à tous, avec des activités et/ou des informations au sujet des oiseaux. Par ex :
 - a. Dans le secteur Deschênes, des panneaux d'identification des oiseaux sont installés près d'une piste multifonctionnelle accessible à toutes et à tous
 - b. À Deschênes, le COO organise les «Mercredi de la Grande Aigrette) tous les mercredis soir du mois d'août pour faire le décompte des Grandes Aigrettes qui nichent sur l'île Conroy. Cette activité est ouverte à toutes et à tous et reçoit un appui de la Ville de Gatineau dans son programme d'activités du patrimoine. Photo qui présente quelques participants à la sortie
 - c. À Touraine, près du marais du même nom, une mangeoire et un panneau d'information sur la faune du marais (y incluant les oiseaux) sont accessibles à tous.
 - d. La Forêt Boucher et le Parc du Lac Beauchamp offrent aussi un accès à tous.

Photo qui présente quelques participants à la sortie



Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

3.6 ENTREPRISES RESPECTUEUSES DES OISEAUX

DESCRIPTION

Entreprises respectueuses des oiseaux. Les entreprises de la région encouragent les pratiques respectueuses des oiseaux (par exemple, vendre ou offrir du café respectueux des oiseaux, ne pas utiliser de plastique à usage unique, traiter les fenêtres à l'aide de marqueurs visuels Feather Friendly, etc.) et refléter ces valeurs dans leurs chaînes d'approvisionnement. Ces entreprises doivent être reconnues sur les sites Web partenaires.

INDICATEURS

Pour recevoir un point, vous devez nommer les entreprises et décrire leurs pratiques respectueuses des oiseaux. Ces pratiques doivent inclure la vente de produits respectueux des oiseaux et des pratiques commerciales reconnues comme favorables aux oiseaux (par exemple, traitement des fenêtres, faible empreinte carbone, politique sur les sacs en plastique, etc.). Pour obtenir un point, les villes de moins de 100 000 habitants doivent avoir au moins deux entreprises. Les villes de 100 000 à 500 000 habitants doivent avoir au moins trois entreprises. Les villes entre 500 000 et 1 000 000 habitants doivent avoir au moins quatre entreprises. Les villes de plus de 1 million d'habitants doivent avoir au moins cinq entreprises. Pour obtenir deux points, il faut doubler le nombre d'entreprises respectueuses oiseaux, en fonction de la population de la ville.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. Brûlerie Aladdin vend du café Bird Friendly
 2. 2La Boîte à grain a éliminé les plastiques à usage unique.
 3. Marché de l'Outaouais - a implanté un système de contenant consigné permettant la diminution des déchets. Leur projet a été financé par le Fonds vert de la Ville de Gatineau.
 4. Office d'Habitation de l'Outaouais (Gatineau) - RNCREQ a réalisé un projet de verdissement de son terrain. Des arbres fruitiers ont été plantés.
 5. La Relance Outaouais a réalisé un projet de verdissement pour lutter contre les îlots de chaleur : https://www.instagram.com/reel/DL4omSDIvjE/?utm_source=ig_web_copy_link
 6. La Chambre de commerce de Gatineau a participé au Grand Ménagement de la Ville de Gatineau en 2024.
 7. Cinq fermes sur le territoire de Gatineau participent au projet de protection des oiseaux champêtres de UPA-ALUS a. Ferme Old Findlay (ou Mayhew) b. Ferme Moylinny (ou Reford Beef) c. Ferme Big Rock (ou Overton) d. Ferme l'Écho des champs e. Ferme Sainte-Famille
 8. Gagnants des Vertuose de Enviro Éduc-Action : prix d'excellence en environnement de l'Outaouais qui inclut des entreprises. Les gagnants seront dévoilés en novembre 2025 <https://lesvertuose.org/>.
 9. La Relance Outaouais a réalisé un projet de verdissement pour lutter contre les îlots de chaleur : https://www.instagram.com/reel/DL4omSDIvjE/?utm_source=ig_web_copy_link
6. La Chambre de commerce de Gatineau a participé au Grand Ménagement de la Ville de Gatineau en 2024. 7. Cinq fermes sur le territoire de Gatineau participent au projet de protection des oiseaux champêtres de UPA-ALUS a. Ferme Old Findlay (ou Mayhew) b. Ferme Moylinny (ou Reford Beef) c. Ferme Big Rock (ou Overton) d. Ferme l'Écho des champs e. Ferme Sainte-Famille 8. Gagnants des Vertuose de Enviro Éduc-Action : prix d'excellence en environnement de l'Outaouais qui inclut des entreprises. Les gagnants seront dévoilés en novembre 2025 <https://lesvertuose.org/>.

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

3.7 OISEAU EMBLÈME DE LA VILLE

DESCRIPTION

Une espèce d'oiseaux emblème de votre ville a été sélectionnée par un processus de participation du public.

INDICATEURS

Vous devez fournir la preuve qu'une campagne de sélection d'un « oiseau emblème de la ville » est en cours ou a été menée à bien, la preuve de la mobilisation de la communauté, le nom de l'espèce « oiseau emblème de la ville » et la preuve qu'il est officiellement l'« oiseau emblème de la ville » par le biais de la reconnaissance et du soutien du Conseil.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT



Du 9 mai au 4 juin, la Ville et le COO ont consulté la population gatinoise. Cinq candidats ont été proposés. La consultation avait lieu sur le site de la Ville Oiseau emblème de Gatineau – Votez pour votre espèce préférée! - Ville de Gatineau.

2. Le site web du COO recense les articles sur la consultation <https://www.coo.qc.ca/fr/oiseau-emblème-gatineau>
3. Plus de 4000 votes ont été enregistrés, un record pour une consultation publique à Gatineau. Le tout s'est fait surtout en ligne, dans les bibliothèques et dans les écoles.
4. Les médias ont couvert positivement cette campagne et le choix de l'oiseau emblème <https://www.coo.qc.ca/fr/dans-les-medias>
5. Le conseil municipal a entériné le choix populaire en proclamant le Grand Pic oiseau officiel de Gatineau lors de sa séance du 8 juillet 2025 (voir résolution CM-2025-545 PROCLAMATION DE L'OISEAU EMBLÈME DE LA VILLE DE GATINEAU dans le procès-verbal de la séance page 76.

La Ville a émis un communiqué de presse pour l'annoncer le 8 juillet, avec référence à VAO, ainsi qu'une annonce Facebook, parmi les plus aimées et les plus partagées de l'année.

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

3.8 SCIENCES PARTICIPATIVES POUR LA SURVEILLANCE DES OISEAUX

DESCRIPTION

Il existe des programmes scientifiques participatifs actifs pour surveiller les oiseaux dans votre municipalité, y compris le Recensement des oiseaux de Noël pour les jeunes, le Grand dénombrement des oiseaux de février, le Projet FeederWatch, le Programme de surveillance des marais, Le suivi du martinet et Global Bird Rescue, qui surveillent les oiseaux dans des zones comprenant des terres publiques. La participation du public à ces programmes est encouragée dans les médias locaux. Démontrer que les efforts visant à mobiliser les membres du public qui pourraient être considérés comme défavorisés ou racialisés ou qui sont arrivés récemment au Canada.

INDICATEURS

Pour recevoir un point, fournir une liste de programmes scientifiques participatifs liés aux oiseaux dans votre ville et décrire le niveau d'intérêt public et de mobilisation des publics cibles. Un deuxième point pour les collectivités où plus de trois de ces programmes sont pratiqués. Vous devez faire preuve d'une implication communautaire généralisée.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

1. La Ville ne chapeaute pas de tels programmes, mais il en existe sur le territoire de Gatineau :
2. La Commission de la capitale nationale (CCN) déploie un programme de science citoyenne dans le parc de la Gatineau depuis 2018, en collaboration avec les Amis du parc de la Gatineau. Les participants bénévoles à ce programme effectuent des suivis d'espèces d'intérêts tout au long de l'année, dont un inventaire des plongeurs huards. <https://ccncc.gc.ca/endroits/la-science-citoyenne>
3. Le COO organise et/ou participe à des programmes tels que : ornitho Blitz et RON (Recensement des oiseaux de Noël) <https://www.coo.qc.ca/fr/activites-de-recensement>
4. Des activités tel que des bioblitz sont offerts à la forêt Boucher qui est un partenaire de la ville <https://fondationforetboucher.ca/nos-bioblitz/>

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

--

SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DE LA COMMUNAUTÉ

POINTAGE

TOUS LES NIVEAUX DOIVENT SATISFAIRE AU CRITÈRE 3.1

DE BASE

7 points dans au moins 3 catégories différentes.

INTERMÉDIAIRE

9 points dans au moins 5 catégories différentes.

ÉLEVÉ

11 points dans au moins 7 catégories différentes.

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

TOTAL GÉNÉRAL

POINTAGE TOTAL POSSIBLE = 50 POINTS

LE STATUT ATTEINT EST ÉGAL AU NIVEAU LE PLUS BAS DES TROIS CATÉGORIES NOTÉES.

PAR EXEMPLE, SI UNE VILLE OBTIENT UN SCORE DE 12 DANS LA CATÉGORIE 1, 18 DANS LA CATÉGORIE 2 ET 13 DANS LA CATÉGORIE 3, ELLE OBTIENT LA CERTIFICATION NIVEAU DE BASE EN RAISON DE SON SCORE DE 12 DANS LA CATÉGORIE 1.

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

ÉQUIPE VILLE AMIE DES OISEAUX
LISTE DES MEMBRES, AFFILIATIONS
ET COORDONNÉES (M-1)

À JOUR EN DATE DU:



VILLE AMIE
DES OISEAUX